

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 27/03/2018	Délibération n° 2018/05- p1/1
Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2017	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Nombre de membres L'an deux mille dix-huit,
En exercice : 36 Le vingt sept mars à vingt heures,
Présents : 21
Votants : 24 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment
Procurations : 3 convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard
de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-
Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Stephan SILVESTRE, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Corinne POIGNANT, Christophe LINI, Pierre JUNILLON, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSEYEU, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI
Benoit WOSSMER a donné pouvoir à Alain GUETROT
Jean-Daniel AMSLER a donné pouvoir à Anne-Marie BOURDINAUD

Sont absents excusés :

Emile JOSSELIN, Sabine PATOUX, Francis SELLAM, Muguet NGOMBE, Jean-Raphaël SESSA, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Isabelle LAFON
Christophe IPPOLITO (arrivé au point XI),

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical approuvant au cours de cette même séance le Compte Administratif 2017,
Considérant qu'il convient, conformément à l'instruction comptable M14, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement par délibération,
Considérant le résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à + 999 964,47 €
Considérant le solde d'exécution de la section d'investissement qui s'élève à 352.862,15 € dans la mesure où l'autofinancement prévisionnel ne fait pas l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice,

**Après en avoir délibéré à la majorité
(2 voix CONTRE - Henri PETTENI et Carole DRAI- et 22 voix POUR)**

Article 1 : décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 999 964,47 € de la façon suivante :

- 0,00 € en section d'investissement
- 999 964,47 € en section de fonctionnement

Article 2 : dit que cette affectation du résultat de l'exercice 2017 sera reprise au budget 2018 de la façon suivante :

- En section d'investissement, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 0,00 €
- En section de fonctionnement, au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 999 964,47 €

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 27/03/2018.



ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Transmission en Préfecture

Le : - 6 AVR. 2018

Publié ou notifié

Le : - 9 AVR. 2018

Alain GUETROT
Président



Le Président
Alain GUETROT

SYNDICAT MIXTE DU VAL-DE-MARNE / N° de Siret : 259401 099 00017

92, boulevard de la Marne 94214 La Varenne Saint-Hilaire Cedex

Tél. 01 48 89 31 79 / Fax 01 48 85 47 25 / infocom94@infocom94.fr